



# **PROCES-VERBAL**

## **SEANCE N°2 DU 20 MARS 2026**

### **Salle Michel Audiard**

**Date de la convocation : 16 mars 2026**

**Présents :** M. DEVOGELAERE Robin, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Christina, M. ADAM Hervé, Mme MOULIN José, M. QUENTIN Frédéric, Mme DIOT Sylvie, M. CASTELOT Christophe, Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, M. ROBIN Stéphane, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, M. GRANDSERT THIERRY, Mme ALIGON Stéphanie, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. ACCARD Stéphane, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absent représenté :** M. LLOPEZ Laurent par M. BARBIER Michel.

**Absent :**

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme DIEPPOIS Anthéa.

**Heure de début de la séance : 18h30**

**Heure de fin de la séance : 20h15**

### **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En application de l'article L2122-17 du CGCT, la séance est ouverte sous la présidence du Maire sortant, Monsieur Michel BARBIER, qui après appel de leurs noms, déclare les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal va procéder à la désignation du secrétaire de séance. En application de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil municipal toujours en cours, le secrétaire de séance est le plus jeune Conseiller municipal parmi les membres présents.

### **ELECTION DU MAIRE - N°2026/059/DEL/5.1**

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu (articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT).

La majorité se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Aux termes de l'article L2122-8 du CGCT, « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. » La séance est donc présidée par Madame RICARD-PETIT Marie-Christine.

Le conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

- M. BOINET Yves,
- M. GODEMAN Sébastien.

Il est procédé à l'élection du maire.

Candidat déclaré : Monsieur DEVOGELAERE Robin

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

-- Monsieur DEVOGELAERE Robin - 22 voix – vingt-deux voix.

- **Monsieur DEVOGELAERE Robin**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Date de convocation : 16 mars 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 28	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 22	Votes pour : 22
Votes Contre : 0	Blanc : 7

### **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS - N°2026/060/DEL/5.1**

En application de l'article L2122-2, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (29). La commune doit disposer au minimum d'un adjoint.

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité fixe à 8 le nombre d'adjoints au Maire sur le mandat 2026-2032.

Date de convocation : 16 mars 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 28	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 22	Votes pour : 22
Votes Contre : 0	Blanc : 7

### **ÉLECTION DES ADJOINTS - N°2026/061/DEL/5.1**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le vote a lieu au scrutin secret dans les mêmes conditions que l'élection du maire (3 tours de scrutin possibles). En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice des candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée (articles L2122-4 et 2122-7-2).

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ; en revanche l'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas obligatoire.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale. Les listes peuvent être incomplètes mais ne peuvent pas comporter plus de candidats que d'adjoints à désigner.

Après un appel de candidature, une seule liste de candidats a été déposée, composée des noms suivants :

1. M. ADAM Hervé
2. Mme CAVALLO DUMONT Maria-Christina
3. M. QUENTIN Frédéric
4. Mme RICARD PETIT Marie-Christine
5. M. ROBIN Stéphane
6. Mme MOULIN José
- 7.M. GRANDSERT Thierry
- 8.Mme DIOT Sylvie

Le conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. BOINET Yves,

- M. GODEMAN Sébastien.

Il est procédé à l'élection des adjoints.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Sont élus par vingt-deux voix à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin les adjointes et adjoints suivants :

1. <sup>er</sup> Adjoint : M. ADAM Hervé
2. Mme CAVALLO DUMONT Maria-Christina
3. M. QUENTIN Frédéric
4. Mme RICARD PETIT Marie-Christine
5. M. ROBIN Stéphane
6. Mme MOULIN José
7. M. GRANDSERT Thierry
8. Mme DIOT Sylvie

Date de convocation : 16 mars 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 28	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 21	Votes pour : 21
Votes Contre : 0	Blanc : 8

**Le Secrétaire de séance**



**M. Robin DEVOGELAERE**  
**Maire de la Ville d'Eu**

